



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Classification - libellé : Arts option cinéma audiovisuel

• **Etablissement – N° : Lycée polyvalent Navarre Leclerc Alençon (0610002w)**

• **Date d'effet : 1^{er} septembre 2024**

• **Discipline de poste** (*selon nomenclature EPP*) :
Histoire-Géographie

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Enseignement de spécialité Cinéma-Audiovisuel

• **Compétences requises**

- principes d'enseignement spécifiques :

La capacité à travailler en équipe, équipe pluridisciplinaire au sein de l'établissement et équipe pluri-catégorielle dans le cadre de partenariats extérieurs.

La capacité à mettre en œuvre un enseignement articulant pratique artistique et composante culturelle.

La capacité à fédérer des équipes d'établissements partenaires afin de développer un réseau soutenant le rayonnement du Cinéma et de l'Audiovisuel dans leur dimension culturelle et professionnelle.

- aptitudes requises au plan pédagogique

Une assise disciplinaire rigoureuse, tant scientifique que didactique.

Une compréhension des enjeux de l'enseignement du Cinéma et de l'Audiovisuel : un enseignement artistique au service du développement de la culture générale des élèves et entrant dans la construction du projet personnel de formation et d'orientation des lycéens.

Une capacité à mettre en œuvre des démarches pédagogiques diversifiées au service du développement des compétences langagières des élèves et de pratiques cinématographiques variées.

- maîtrise professionnelle ou méthodes

Une bonne connaissance des programmes de CAV au lycée.

Une connaissance de l'offre culturelle et des actions culturelles au service du développement du Cinéma et de l'Audiovisuel au sein de l'établissement.

Une maîtrise technique satisfaisante au service d'un large panel de pratiques créatives des élèves.

- **Diplômes** (*les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire*) :

Certification complémentaire CAV validée.

- **Expérience professionnelle** : (*candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice*)

Une expérience avérée d'enseignement du CAV est souhaitée, qu'elle soit en collège ou en lycée : atelier CAV, ciné-club..., prise en charge de l'enseignement au lycée.

- **Observations complémentaires**

Une expérience avérée de l'enseignement afin de soutenir le rôle de l'enseignement du CAV dans la construction des parcours de formation des lycéens.